

Attestation de capacité de transporteur de voyageurs

Stages complémentaires
expérience professionnelle - équivalence de diplôme

Arrêté du 17 novembre 1999

Public

Tout public.

Pré-requis

- Avoir un avis favorable de la commission consultative de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) pour suivre ce(s) stage(s) (réglementation, gestion ou réglementation et gestion).

Objectifs

Permettre au participant de créer, de diriger une entreprise de transport public routier de voyageurs ou de régulariser sa situation vis-à-vis des Pouvoirs Publics.

Éléments de contenus sur une durée de 2 fois 40 heures

Gestion	40 h
<ul style="list-style-type: none">● La gestion financière● La gestion commerciale	
Réglementation	40 h
<ul style="list-style-type: none">● Les aspects techniques et juridiques de la vie de l'entreprise● La réglementation sociale● La réglementation professionnelle● Les normes et exploitation technique● Les transports internationaux	

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

Validation

Attestation de capacité de transport délivrée par le Préfet de la région si réussite à l'évaluation finale.